



Juillet 2018

# Le Babillard

Journal mensuel de la Municipalité de St-Côme-Linière

Volume 8, numéro 5



## Un tout nouveau site internet pour la municipalité de St-Côme-Linière!

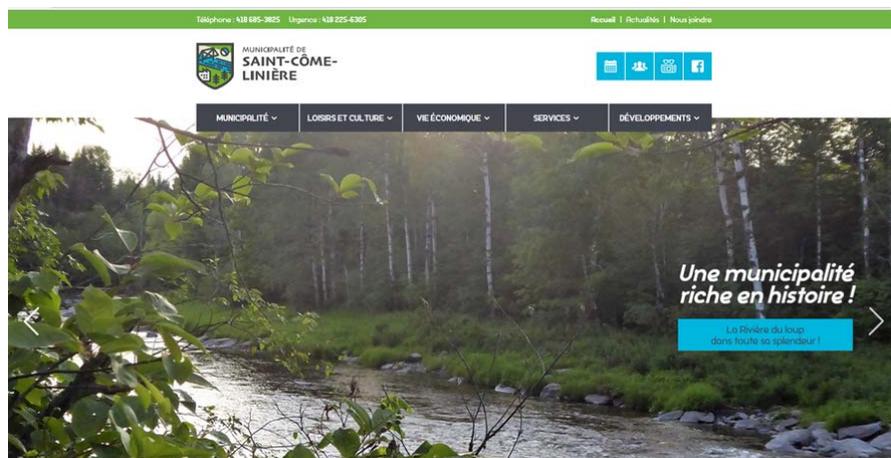
Nous sommes fiers de vous présenter le tout nouveau site internet de la municipalité. Il a été refait en entier, avec une nouvelle image, un visuel attrayant et dynamique, et une navigation simple. Ce site se veut une mine d'informations concernant les services municipaux, les loisirs et la culture, le développement économique, divers événements, etc.

Nous vous invitons à aller le découvrir: [www.stcomelinere.com](http://www.stcomelinere.com)

Profitez-en pour aimer notre nouvelle page Facebook (accessible via le site internet en cliquant sur le logo en haut à droite de la page d'accueil). Ceci vous permettra de vous tenir au courant de ce qui se passe à St-Côme-Linière.

Bonne visite!

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires.



L'Expo d'autos Rétro à Aujourd'hui est de retour le 19 août pour une 4e édition...  
Tous les détails en page 8

Dans ce numéro:

<i>Procès-verbaux 3 et 9 juillet 2018</i>	2-5
<i>Taxes municipales 3e versement, Recyclage</i>	5
<i>Programme RénoRégion, Fosses septiques</i>	6
<i>Centre d'écoute; Popote roulante; Salle Optimiste</i>	7
<i>Expo d'autos Rétro à Aujourd'hui, 4e édition</i>	8
<i>Photo souvenir; Maison des Jeunes</i>	9
<i>Judis musicaux; Club 4 Vents: Réunion annuelle, recherche de bénévoles</i>	10
<i>Aréna: Horaire piscine et casse-croûte; Concours de photos Beauce-Sartigan</i>	11
<i>Bibliothèque municipale</i>	12
<i>Centre Molé: Activités, offre d'emploi</i>	13
<i>Développement économique</i>	14
<i>Sécurité sur la route</i>	15
<i>Activité estivale pour les jeunes à la bibliothèque municipale</i>	16

## ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL

**Voici un point du procès-verbal d'une assemblée spéciale du Conseil tenue au lieu ordinaire des sessions le 3 juillet 2018.**

### **AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT NO 310-2018**

18-07-163 Le conseiller, M. Gilles Pedneault, donne avis de motion et dépose un projet de règlement, avec dispense de lecture, afin de mettre en place un programme de réhabilitation de l'environnement no 310-2018.

**Voici quelques points du procès-verbal d'une assemblée régulière du Conseil tenue au lieu ordinaire des sessions le 9 juillet 2018.**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

18-07-166 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 juin 2018, tel que présenté.

### **COMPTES À ACCEPTER**

18-07-167 Il est proposé par Mme Louise Paquet, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de juin 2018 soient acceptés selon les chèques M1800381 à C1800469 et L1800139 à L1800163 pour un déboursé total de 740 936.12\$.

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT 310-2018**

18-07-168 **CONSIDÉRANT** que se trouvent sur le territoire de la Municipalité plusieurs lacs utilisés à des fins de villégiature;

**CONSIDÉRANT** qu'il peut être opportun, dans certaines circonstances, que des travaux soient exécutés sur des ouvrages de retenues (barrages) afin de maintenir la sécurité et un niveau d'eau adéquat permettant la protection des bandes riveraines et l'utilisation des propriétés riveraines;

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs conférés au conseil municipal pour l'adoption d'un programme de réhabilitation de l'environnement en vertu du 2e alinéa de l'article 92 de la Loi sur les compétences municipales;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance spéciale du conseil qui s'est tenue le 3 juillet 2018 et qu'un projet de règlement a été déposé par le conseiller municipal M. Gilles Pedneault lors de cette même séance;

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que ce règlement a pour objet de préciser les conditions en vertu desquelles le conseil pourra exécuter, sur un immeuble, des travaux requis dans le cadre du programme de réhabilitation de l'environnement;

En Conséquence, il est proposé PAR : M. Alain Dumas

Appuyé par: M. Gilles Pedneault

et résolu unanimement que le règlement #310-2018 soit adopté et qu'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

#### Article 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### ARTICLE 2. PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT

Le conseil décrète un programme de réhabilitation de l'environnement pour l'exécution de travaux de réfection d'ouvrages de retenues (barrages) sur son territoire.

#### ARTICLE 3. TERRITOIRE

Le présent règlement s'applique sur l'ensemble du territoire de la Municipalité.

#### ARTICLE 4. TRAVAUX

La Municipalité accepte de procéder, au bénéfice des propriétaires riverains des lacs concernés, à l'exécution de travaux visant à procéder à la réfection des ouvrages de retenues, conformément à l'ensemble des conditions et modalités prévues au présent règlement.

#### ARTICLE 5. DEMANDE

Toute personne désirant formuler une demande dans le cadre du présent programme devra soumettre à la Municipalité les documents suivants :

Une demande écrite précisant la nature des travaux devant être réalisés;

Les plans et devis signés par un ingénieur décrivant les travaux devant être exécutés;

Un document signé par le propriétaire de l'ouvrage de retenue et par le ou les propriétaires de tous autres terrains sur lesquels les travaux devront être exécutés :

acceptant que la Municipalité réalise les travaux décrits au plan soumis à l'appui de la demande;

reconnaissant qu'une fois les travaux réalisés, ils demeureront l'entière propriété du propriétaire du fonds de terrain où ils auront été exécutés, à l'entière exonération de la Municipalité quant à, notamment, leur opération, entretien et autres dans le futur;

acceptant et reconnaissant avoir pris connaissance et respecté l'ensemble des conditions prévues au présent règlement et à toute autre condition que le conseil pourrait, de temps à autre, fixer.

Tout autre document ou autorisation permettant à la Municipalité de comprendre l'objet de la demande et la nature des travaux devant être réalisés.

#### ARTICLE 6. COÛTS

L'acquisition des matériaux et l'exécution des travaux prévus au présent règlement, incluant l'ensemble des coûts relatifs à l'obtention des autorisations requises et des services professionnels requis pour leur exécution, sont à la charge des propriétaires riverains des lacs concernés selon un règlement que le conseil pourra adopter à cette fin, lesquels devront rembourser les coûts à la Municipalité selon l'une ou l'autre des modalités suivantes :

Acquitter tous les coûts en un seul versement. Si cette option est retenue par les requérants, ils devront déposer, au soutien de leur demande, un montant correspondant à l'estimation du coût des travaux, majoré de 20 %, cette estimation devant comprendre l'ensemble des frais et services professionnels requis pour leur exécution. Si, après leur exécution, le coût réel des travaux est inférieur à la somme ainsi déposée, la Municipalité procédera à un remboursement directement auprès des requérants, sans intérêt et sans obligation quelconque de la Municipalité quant à tout autre tiers qui aurait contribué aux travaux (autre que les requérants). Si la somme ainsi déposée est insuffisante, les requérants devront en acquitter l'excédent dans les 30 jours de la fin des travaux;

Acquitter, selon une période déterminée par règlement de la Municipalité, la totalité des coûts suivant une taxe spéciale ou compensation à être imposée par la Municipalité. Dans ce cas, la réalisation des travaux par la Municipalité et leur acceptation dans le cadre du présent programme est conditionnelle à l'entrée en vigueur d'un tel règlement incluant, le cas échéant, son approbation par les personnes habiles à voter.

#### ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

### **DÉROGATION MINEURE – M. DANY COUTURE, LOT 4 891 149 – 1250, 1RE AVENUE OUEST**

18-07-169 attendu que la demande de dérogation mineure respecte les usages permis et ne cause aucun inconvénient au voisinage,

Nature et effets

Une dérogation mineure afin de permettre d'implanter sa remise à 32 pouces de la ligne au lieu de 2 mètres.

Identification du site concerné

Lot no 4 891 149, cadastre du Québec, 1250 1re Avenue Ouest.

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on accorde la dérogation mineure au lot no 4 891 149, permettant sa remise à 32 pouces de la ligne au lieu de 2 mètres.

**DÉROGATION MINEURE – M. PIERRE DUMAS, LOT 3 747 583 – 1990, RANG SAINT-JOSEPH**

18-07-170 ttendu que la demande de dérogation mineure respecte les usages permis et ne cause aucun inconvénient au voisinage,

Nature et effets

Une dérogation mineure afin de construire un garage à une hauteur de 24 pieds. Le règlement stipule que le garage ne doit pas excéder le bâtiment principal (16 pieds). Le garage excédera de 8 pieds le bâtiment principal.

Identification du site concerné

Lot no3 747 583, cadastre du Québec, 1990, rang Saint-Joseph.

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on accorde la dérogation mineure au lot no 3 747 583, permettant de construire un garage à une hauteur de 24 pieds.

**SIGNATAIRES POUR LA SERVITUDE 23E RUE**

18-07-171 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière autorise et désigne Mme Maryane Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, et M. Yvon Paquet, maire, comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à celui-ci.

**OMH FUSION**

18-07-172 ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Beauceville, l'Office municipal d'habitation de Saint-Frédéric-de-Beauce, l'Office municipal d'habitation de Saint-Odilon-de-Cranbourne, l'Office municipal d'habitation de Tring-Jonction, l'Office municipal d'habitation du Village de Saint-Victor, l'Office municipal d'habitation de Saint-Georges, l'Office municipal d'habitation de Saint-Benjamin, l'Office municipal d'habitation de Saint-Zacharie, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Prosper, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Aurélié, l'Office municipal d'habitation de Saint-Cyprien, l'Office municipal d'habitation de Saint-Côme-Linière, l'Office municipal d'habitation de Saint-Théophile, l'Office municipal d'habitation de Saint-Gédéon-de-Beauce, l'Office municipal d'habitation de Saint-Martin, l'Office municipal d'habitation de La Guadeloupe, l'Office municipal d'habitation de Saint-Éphrem-de-Beauce et l'Office municipal d'habitation de Saint-Benoît-Labre ont demandé l'autorisation au ministre responsable de l'application de la

Loi sur la Société d'habitation du Québec de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux de de Beauceville, de Saint-Frédéric-de-Beauce, de Saint-Odilon-de-Cranbourne, de Tring-Jonction, de Saint-Victor, de Saint-Georges, de Saint-Benjamin, de Saint-Zacharie, de Sainte-Prosper, de Sainte-Aurélié, de Saint-Cyprien, de Saint-Côme-Linière, de Saint-Théophile, de Saint-Gédéon-de-Beauce, de Saint-Martin, de La Guadeloupe, de Saint-Éphrem-de-Beauce et de Saint-Benoît-Labre un projet d'entente de regroupement des dix-neuf (18) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Proposé par : M. Gilles Pedneault

Appuyé par : Mme Louise Paquet

et résolu sur recommandation du comité exécutif.

Le conseil recommande favorablement le regroupement l'Office municipal d'habitation de Beauceville, l'Office municipal d'habitation de Saint-Frédéric-de-Beauce, l'Office municipal d'habitation de Saint-Odilon-de-Cranbourne, l'Office municipal d'habitation de Tring-Jonction, l'Office municipal d'habitation du Village de Saint-Victor, l'Office municipal d'habitation de Saint-Georges, l'Office municipal d'habitation de Saint-Benjamin, l'Office municipal d'habitation de Saint-Zacharie, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Prosper, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Aurélié, l'Office municipal d'habitation de Saint-Cyprien, l'Office municipal d'habitation de Saint-Côme-Linière, l'Office municipal d'habitation de Saint-Théophile, l'Office municipal d'habitation de Saint-Gédéon-de-Beauce, l'Office municipal d'habitation de Saint-Martin, l'Office municipal d'habitation de La Guadeloupe, l'Office municipal d'habitation de Saint-Éphrem-de-Beauce et l'Office municipal d'habitation de Saint-Benoît-Labre suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

**TECQ 2014-2018**

18-07-173 Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la

contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution la fin des travaux au programme TECQ 2014-2018.

**RÉCIM**

18-07-174 ATTENDU QUE la municipalité de St-Côme-Linière a pris connaissance des modalités d'application du Programme réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM);

ATTENDU QUE la municipalité de St-Côme-Linière désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles

construction des infrastructures municipales (RÉCIM);

ATTENDU QUE la municipalité de St-Côme-Linière s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Côme-Linière s'engage à exploiter de façon continue le projet ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Alain Dumas, appuyée par M. Robby Poulin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de St-Côme-Linière autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour le Programme réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM), confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les applications en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

#### **ENSEIGNE ARÉNA**

18-07-175 Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de service de Caro Design, au total de 8 324,50 \$, pour l'achat de trois enseignes pour l'aréna.

#### **DÉTECTEUR DE PERMANGANATE DE POTASSIUM**

18-07-176 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de service de Magnor, au montant de 9 960,00 \$ plus taxes, pour remplacer le détecteur de permanganate de potassium à l'usine de filtration.

#### **DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ – DOSSIER FERME CHAMLAB INC.**

18-07-177 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture (remblai), une partie du lot 3 747 502 cadastre du Québec, route du Président-Kennedy, dans la municipalité de St-Côme-Linière – M. Alain Champagne.

Considérant que la demande a pour objet d'utiliser, à une fin autre que l'agriculture (remblai), une partie du lot 3 747 502 cadastre du Québec, sur une superficie de moins d'un hectare;

Considérant que la demande vise à faire un remblai avec de la terre de fossé non-contaminée sur le bord de la route du Président-Kennedy et rendre la partielle existante propice à l'agriculture par la suite;

Considérant que la demande est conforme à la Réglementation d'urbanisme appli-

cable;

Considérant que l'aménagement du remblai permettrait à la terre agricole actuelle d'augmenter sa superficie agricole exploitable pour le futur et que sans cette parcelle, cette section de la terre est trop abrupte pour être exploitée (non-accessible avec les tracteurs);

Considérant que l'acceptation de cette demande aurait un impact positif sur l'agriculture;

Considérant qu'un appui à la demande sera bénéfique pour le milieu agricole;

Proposé par : M. Alain Dumas

Appuyé par : M. Gilles Pedneault

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le Conseil municipal accepte d'appuyer la demande de M. Alain Champagne afin d'obtenir, de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, une autorisation afin d'utiliser, à une fin autre que l'agriculture (remblai), une partie du lot 3 747 502 cadastre du Québec sur la route du Président-Kennedy.

Considérant qu'un appui à la demande n'aurait aucun impact pour le milieu agricole;

Proposé par : M. Alain Dumas

Appuyé par : Mme Sylvie Bruneau

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le Conseil municipal accepte d'appuyer la demande de M. Jean-Claude Desrochers afin d'obtenir, de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, une autorisation afin d'aliéner le lot 3 747 968 d'une superficie de 4,48 hectares à la société 164298 Canada Ltée et de conserver le lot 3 747 981 d'une superficie de 61,22 hectares, sur laquelle le propriétaire à sa résidence.

#### **DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ – M. JEAN-CLAUDE DESROCHERS**

18-07-178 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une partie des lots 3 747 968 et 3 474 981 cadastre du Québec, route du Président-Kennedy, dans la municipalité de St-Côme-Linière – M. Jean-Claude Desrochers.

Considérant que la demande a pour objet d'utiliser, à une fin autre que l'agriculture, une partie des lots 3 747 968 et 3 474 981 cadastre du Québec, sur une superficie de 4,48 hectares;

Considérant que la demande vise à aliéner le lot 3 747 968 d'une superficie de 4,48 hectares à la société 164298 Canada Ltée

et de conserver le lot 3 747 981 d'une superficie de 61,22 hectares, sur laquelle le propriétaire à sa résidence;

Considérant que la demande est conforme à la Réglementation d'urbanisme applicable;

Considérant que d'aliéner le lot à société Canada Ltée sur la route du Président-Kennedy n'aurait pas pour effet de nuire à l'agriculture étant donné les autorisations déjà existantes;

Considérant que l'acceptation de cette demande n'aurait aucun

Que le Conseil municipal accepte d'appuyer la demande de M. Jean-Claude Desrochers afin d'obtenir, de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, une autorisation afin d'aliéner le lot 3 747 968 d'une superficie de 4,48 hectares à la société 164298 Canada Ltée et de conserver le lot 3 747 981 d'une superficie de 61,22 hectares, sur laquelle le propriétaire à sa résidence.

#### **DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ – M. JEAN-PIERRE LOIGNON**

18-07-179 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une partie du lot 4 284 803 cadastre du Québec, route du Président-Kennedy, dans la municipalité de St-Côme-Linière – M. Jean-Pierre Loignon (9173-6603 Québec Inc.).

Considérant que la demande a pour objet d'utiliser, à une fin autre que l'agriculture, une partie du lot 4 284 803 cadastre du Québec, sur une superficie de 6 300 m<sup>2</sup>;

Considérant que la demande vise à construire un bâtiment agricole (dôme) afin d'abriter la ripe de bois qu'il fabrique à partir des arbres se trouvant sur le lot 4 284 805 qui a une superficie de 34,3 hectares. Ce produit est utilisé, principalement, comme litière pour les animaux de ferme. Il est déjà propriétaire d'un broyeur (chipper) et de la machinerie nécessaire à la manutention de la ripe;

Considérant que la demande est conforme à la Réglementation d'urbanisme applicable;

Considérant que l'acceptation de cette demande n'aurait aucun impact sur l'agriculture;

Considérant qu'un appui à la demande n'aurait aucun impact pour le milieu agricole;

Proposé par : M. Alain Dumas

Appuyé par : M. Gilles Pedneault

## IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le Conseil municipal accepte d'appuyer la demande de M. Jean-Pierre Loignon (9173-6603 Québec Inc.), de construire un bâtiment agricole (dôme) afin d'abriter la ripe de bois qu'il fabrique à partir des arbres se trouvant sur le lot 4 284 805 qui a une superficie de 34,3 hectares. Ce produit est utilisé, principalement, comme litière pour les animaux de ferme. Il est déjà propriétaire d'un broyeur (chipper) et de la machinerie nécessaire à la manutention de la ripe;

### DEMANDE BASEBALL MINEUR

18-07-180 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on accorde une aide financière à Baseball mineur de St-Côme, pour soutenir les activités de loisirs de 5 équipes et 52 joueurs. L'aide est de 50 \$ par joueur résidant à St-Côme-Linière, et un rapport financier des activités devra être fourni à la fin de l'année.

### DEMANDE SOCIÉTÉ HISTORIQUE

18-07-181 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que l'on accorde une aide financière de 2 500,00 \$ à la Société historique de St-Côme-Linière pour la continuité de leur projet.

Prochaines assemblées  
régulières  
du conseil municipal :

**Lundi, le 6 août, à 19h00**  
**Lundi le 10 septembre à**  
**19h00**

## Diffusion des séances de conseil sur Internet

Sur Beauce.TV

Habituellement disponible  
24 heures après la réunion.



## Taxes municipales 3e versement

L'échéance du 3e versement des taxes municipales est le **22 août 2018**. Merci de votre collaboration.

## Colportage—Rappel

Le colportage est interdit sur tout le territoire de la municipalité de St-Côme-Linière, à moins d'avoir obtenu au préalable un permis émis par la municipalité.

Si vous êtes témoin de colportage sans permis municipal, vous pouvez en aviser directement la Sûreté du Québec.

## Avez-vous demandé votre permis de construction ou rénovation?

Pensez à le faire quelques semaines à l'avance (418-685-3825) afin de vous assurer de l'avoir en votre possession pour le début prévu de vos travaux. Merci de votre collaboration.

## La FADOQ

Vous avez 50 ans et + ?

Rejoignez nos rangs. La FADOQ compte 445,000 membres au Québec, elle prône une qualité de vie pour tous les aînés.

Plusieurs avantages sont offerts. Rabais avec différents organismes et assurances, des programmes bénéfiques, des loisirs et activités hebdomadaires à St-Côme.

Vous êtes intéressé-e-s ou avez des questions, communiquez avec :

Marie-Louis : 418 685-3654 ou

Louise : 418 685-1273

Bienvenue à tous!



## Service incendie St- Côme-Linière

Le service de protection contre les incendies de St-Côme-Linière fera, dans les prochaines semaines, des **visites de prévention** dans différents secteurs de la municipalité.

Merci à l'avance de votre accueil et de votre participation.

Vous aimeriez être pompier volontaire?

Contactez la municipalité au  
418-685-3825



## RECYCLAGE

En août 2018, voici les jours de collecte de votre bac de recyclage:

**Jeudi, le 9 août 2018**

**Jeudi, le 23 août 2018**



CONSULTEZ  
LE **BABILLARD**

{ [www.stcomeliniere.com](http://www.stcomeliniere.com) }



## Programme RénoRégion

Le **Programme RénoRégion** vise à aider les propriétaires-occupants à corriger des déficiences majeures. **Est admissible, un propriétaire-occupant à faible revenu d'une résidence unifamiliale évaluée à moins de 100 000 \$.** L'aide financière accordée peut totaliser jusqu'à 95 % de la valeur des travaux jugés admissibles et atteindre 12 000 \$. Cette contribution est à déterminer selon les revenus du demandeur.

De nouvelles sommes sont disponibles dans le cadre de ce programme. **Le formulaire d'inscription est disponible au bureau municipal.** Le compte de taxes 2017 de même que les rapports d'impôts 2017 doivent être joints à la demande.

Prenez note que les dossiers, qui doivent être acheminés à la M.R.C. de Beauce-Sartigan, seront traités uniquement à l'automne. Mais puisque des demandes sont déjà en attente, il vaut mieux ne pas attendre pour compléter le formulaire.

### Mise aux normes de votre fosse septique **Aide financière disponible**

Une **aide financière municipale de 1,000\$** est encore disponible en 2018. Depuis 2014, c'est plus d'une quarantaine de propriétaires qui ont bénéficié de cette aide pour rendre conforme leur installation septique.

Il est encore temps d'en profiter. Comme ces travaux deviendront obligatoires un jour ou l'autre, pourquoi ne pas profiter de cette subvention? Certaines conditions s'appliquent. Pour résidences construites avant le 12 août 1981.

### **Des sommes sont disponibles actuellement, mais le nombre de demandes est limité.**

Pour information: 418-685-3825

Vous pouvez également obtenir de l'aide au niveau du gouvernement provincial. L'aide prend la forme d'un crédit d'impôt remboursable dont la valeur peut s'élever jusqu'à 5500 \$ par ménage. Informez-vous à votre comptable, ou

<http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/acheter-renover-maison/Pages/credit-assainissement-eaux-usees.aspx>



### **Vidange de fosse septique**

**\*\*\* ATTENTION ERREUR DE DATES\*\*\***

Il y a maintenant, depuis 2017, une nouvelle façon de fonctionner pour la vidange des fosses septiques. **Pour vous éviter des frais supplémentaires, il y a des dates précises à respecter.** La lettre fournie par le **Centre de vidange de fosses septiques** jointe avec votre compte de taxes était erronée. Voici les bonnes dates:

**Tout le territoire de St-Côme-Linière, SAUF la route Kennedy:  
Entre le 17 et 21 septembre**

**La route Kennedy de St-Côme-Linière: entre le 24 et 28 septembre**

Si aucune lettre n'est jointe, veuillez communiquer dès maintenant avec les responsables afin de connaître la marche à suivre :

Par courriel : [fosse@vsjb.ca](mailto:fosse@vsjb.ca)

Par téléphone au 418 397-8479 (en tout temps sur une boîte vocale)

Par téléphone au 418 226-5300

(du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h)

## Centre d'écoute du CEPS Beauce-Etchemins

*Écouter est un art qui s'apprend !*

**Nous offrons une formation à l'écoute active pour tout organisme ou individu qui désire perfectionner leur écoute.**

L'écoute active est un complément utile dans ses relations, pour comprendre et gérer tant son propre monde intérieur que ce qui se passe en l'autre. Elle se caractérise par le développement d'attitudes aidantes, mais aussi par l'adoption de techniques actives.

Dans un climat de confiance établi au sein du groupe, cette formation vise à explorer diverses dimensions de l'écoute à l'aide d'exercices variés et de situations vécues.

Contactez-nous pour plus d'information au 418-228-3106.



Association  
Bénévole  
Beauce-Sartigan

## Service de popote roulante

**Livraison  
de repas  
chaud à  
domicile**

**Saint-Georges  
et les environs**

**Cible :**

- Personnes âgées
- Personnes qui récupèrent à la suite d'une maladie ou d'une hospitalisation
- Proches aidants



Place Centre-Ville  
11 400, 1<sup>re</sup> Avenue, bureau 120-A,  
Saint-Georges Qc G5Y 5S4

[www.benevolatbeauce.com](http://www.benevolatbeauce.com)



418 228-0007  
poste 5

### Bacs récupérateurs au garage municipal

1555 route Kennedy

Des bacs récupérateurs ont été installés au garage municipal (sur le côté, près de la grande porte de garage).

**Huile à moteur**

**Prestone**

**Filtreur**

**Contenant plastique**

**Huile à friteuse**

Vous pouvez dès maintenant y déposer vos liquides, prestone, filtres et contenants usagés.

Nous rappelons aux gens et aux entreprises qu'il est strictement interdit d'envoyer des hydrocarbures dans les égouts municipaux. Des amendes sévères aux contrevenants seront appliquées.

(Hydrocarbures = Gaz naturel, huile à moteur...)

*Merci de votre collaboration.*



La municipalité de St-Côme offre toujours aux citoyens la **location de la salle Optimiste** pour réunions et événements divers.

Cette salle, climatisée, située au 2e étage de l'aréna, est maintenant équipée d'un ascenseur qui permet un accès facile pour tous.

WI-FI disponible.

Pour information : 418-685-3460



### **Encombrants ménagers à faire ramasser :**

Un seul numéro : **418-685-2230**





# Expo

**ST-CÔME-LINIÈRE**  
VOUS REÇOIT À SA  
4<sup>e</sup> ÉDITION

**D'AUTOS RÉTRO À AUJOURD'HUI**

*Inscription sur le site de  
l'Aréna dès 9h*

*Prix de présence en argent  
pour les exposants*

**Gratuit pour tous**

**Informations:**

Aréna de St-Côme-Linière

1517, 19<sup>e</sup> rue

G0M1J0

Dominique Tardif

&



Polissage Robby Poulin:418-685-2440

19

**AOÛT 2018**



À l'époque, tout l'été et même en d'autres saisons, de nombreux mariages étaient célébrés. Comme les familles comptaient plusieurs enfants, il n'était pas rare d'assister à des mariages doubles.

Voici un mariage double célébré à Saint-Côme le 10 juillet 1948

Lionel Gauthier et Gabrielle Poulin; Paul-Aimé Fortin et Gilberte Gauthier

Société historique de Saint-Côme de Kennebec et de Linière, fonds Veilleux-Fortin no 5204-3

### **Maison des Jeunes de St-Georges**

Pour les mois de juillet et août

Mercredi, jeudi : 18h00 à 21h00 et vendredi: 18h00 à 23h00

**Fermeture de la Maison Des Jeunes durant les deux semaines de la construction.**

**Bonnes vacances!!!**

Août 2018

Cocktail d'été		<b>9 août</b>
Guerre d'eau		<b>10 août</b>
Tournois jeux extérieurs		<b>15 août</b>
<b>Journée à la Roche d'or, mini putt, piscine, pique-nique. Prix à venir</b>		<b>16 août</b>
Création de collier		<b>17 août</b>
Soirée Loup-Garou		<b>22 août</b>
Souper fin d'été	<b>3\$</b>	<b>24 août</b>
Canisse bottée		<b>30 août</b>
Quiz saines habitudes		<b>31 août</b>

**L'équipe de la Maison Des Jeunes vous souhaite un très bel été à tous !!**



## Un été en musique à St-Côme-Linière...

Pour une 2<sup>e</sup> année : Les jeudis musicaux, au gazébo «Mistral gagnant» dans la cour de l'école, les jeudis de 19 h 00 à 20 h 30.

En cas de pluie, le spectacle a lieu quand même à l'intérieur de l'aréna.

**\*\*\* Apportez votre chaise \*\*\***

2 août	Les Renards	Électro acoustique (mixtes québécois, américains)
9 août	Olivier Tardif	Country - Western
16 août	Canyon	Country - Rock
23 août	Les Cajuns	Country - Pop

### Un évènement familial gratuit, pour tous! Venez en grand nombre!

Une gracieuseté de votre municipalité, de la M.R.C. de Beauce-Sartigan et de votre caisse Desjardins du Sud de la Beauce



Municipalité  
Saint-Côme-Linière



#### ATTENTION !! ATTENTION !! ATTENTION !!

Nous sommes présentement à la recherche de bénévoles, de relève pour le conseil d'administration du club. Nous recherchons aussi une gérante à environs 10-15 heures par semaine et d'une cuisinière en chef pour la préparation de nos repas pour nos réservations pour la saison 2018-2019.

Oui il faut déjà y penser, car votre Club devra fermer ses portes si nous n'avons pas tous ces membres !!!

Pour plus d'informations contacter Marie-Pier Rancourt 418-230-2258

**Dimanche le 9 Septembre 2018, se tiendra la réunion annuelle du Club 4 Vents à 10h00,** au Club 4 Vents, 1957 rang St-Joseph à Saint-Côme-Linière. On vous attend en grand nombre,

Bienvenue aux nouvelles personnes qui veulent se joindre à notre conseil d'administration !!

Nous avons besoin de vous, si nous voulons continuer à voir notre club en vie !!!

## Casse-Croûte de l'Aréna / Bar laitier - Horaire estival

Du lundi au jeudi



**17 h à 21 h**

Le vendredi

**11 h à 21 h**

Samedi et dimanche

**12 h à 21 h**



## Piscine municipale - Heures d'ouverture

Jusqu'au vendredi 19 août:

**Du lundi au vendredi:**

**De 13h00 à 19h00 sans interruption**

**Samedi et dimanche:**

**De 13h00 à 18h00 sans interruption**

En raison de la pénurie de sauveteurs, la piscine pourrait être fermée les jours suivants:

30 juin, 1er juillet, 21 juillet, 22 juillet, 28 juillet, 29 juillet, 4 août, 5 août et 11 août.

Nous vous recommandons de consulter la page Facebook de l'Aréna de St-Côme-Linière ou de téléphoner au (418) 685-3460 afin de savoir si la piscine sera ouverte ou non.

Nous vous remercions de votre compréhension.

**Concours de photos  
Beauce-Sartigan**  
sous toutes ses couleurs

**À gagner :**  
4 prix en argent  
variant de 200 \$ à 600 \$

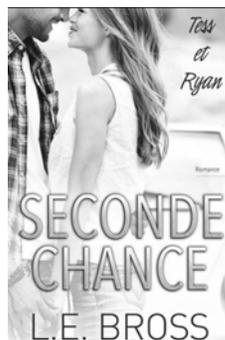
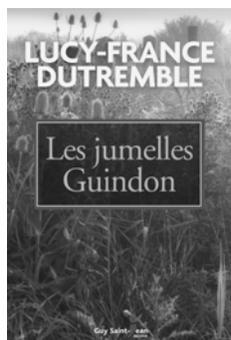
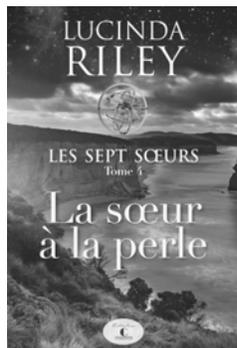
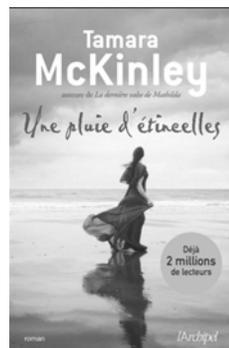
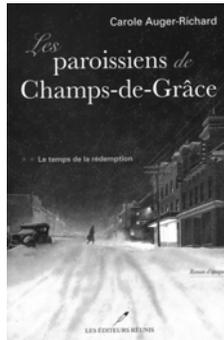
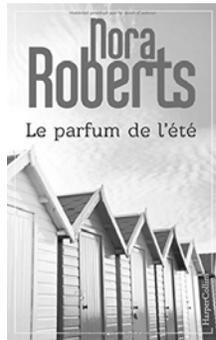
**Date limite**  
**Dimanche**  
28 octobre 2018,  
à 23h59

**Inscription et règlements  
du concours en ligne au**  
[www.culturebeauce-sartigan.com/concours](http://www.culturebeauce-sartigan.com/concours)

  
Municipalité  
régionale de comté  
de Beauce-Sartigan

  
BEAUCE-SARTIGAN.COM

**Les nouveautés «best-sellers» à la bibliothèque municipale... Location à 2.00\$/2 semaines**



Tomes 1 et 2

Tomes 1 et 2

Tomes 1, 2 et 3

Pour la période estivale,  
prenez note de ces changements à l'horaire:

**En juillet et août, la bibliothèque sera fermée tous les vendredis.**

**Elle sera également fermée durant les 2 semaines de vacances de la construction. Donc, du jeudi 19 juillet au dimanche 5 août inclusivement, la bibliothèque sera fermée.**

**HORAIRE RÉGULIER BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Lundi	8 h 30 à 12 h 00 13 h 00 à 16 h 30
Mardi	8 h 30 à 12 h 00 13 h 00 à 16 h 30 18 h 30 à 20 h 30
Mercredi	8 h 30 à 12 h 00
Vendredi	18 h 30 à 20 h 30

**(418) 685-3825**

**Seule la collection «best-sellers» est payante... Tous les autres livres et magazines sont GRATUITS**

Autres nouveautés:

- Aime moi (2 tomes)
- Trilogie De nos cendres
- Mini Maude (2 tomes)
- Les amours de Lara Jean (3 tomes)
- Trilogie Knight

Passez à la bibliothèque cet été!

Pour les jeunes de 5 à 12 ans

Du 26 juin au 27 août 2018

Pour chaque visite à la bibliothèque, avec un emprunt d'au moins un livre, un coupon vous sera remis.

Plein de beaux prix seront tirés à la fin de l'été.

Tirage le 28 août

Profitez de votre long congé estival pour vous reposer, vous amuser et lire...

Bon été!!!



## Centre Molé

Activités en août et septembre 2018

### Retraite du 7 au 12 août

«L'Alliance, l'intimité de Dieu.»

Alfred Couturier, o.s.s.t.

Du 7 à 19 h 30 au 12 à 13 h 30

Inscription : 418 685-3181

### 8 septembre

Agapè 1

Renâitre à la vie (1); 6 oct.(11);3 nov.(111);7-9 déc.  
(1V-V) : série de 5 rencontres

9 h à 16 h 30

Une équipe du Centre Molé

Inscription obligatoire : 418 685-3181

### Le 18 septembre

Suivre Jésus au quotidien

C'est un parcours de 14 rencontres visant l'approfondissement de ma relation avec Jésus et avec moi-même. En puisant à la Parole de Dieu, cette démarche poursuit l'intégration de ma vie de foi dans mon vécu au quotidien. Elle comprend des enseignements et des partages, des exercices à vivre au quotidien et de l'accompagnement individuel.

Du 18 septembre au 16 avril 2019. Le mardi de 13 h 30 à 15 h 30.

Frais : 250 \$ par personne pour matériel, collation...  
(prix négociable selon les besoins)

Animateur : Jean Fecteau, en lien avec le Centre Manrèse de Québec

Inscription obligatoire : 418 685-3181

**Pour information ou inscription : Centre Molé  
au 418 685-3181; 418 685-3674 ou**

**centremole@globetrotter.net ou  
http://www.centremole.org**

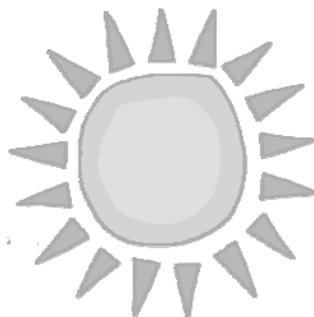
**adresse postale :**

**Centre Molé**

**1526, 19e Rue, St-Côme (Linière), Qc G0M 1J0**

## Fermières

Depuis 1933... plus de 80 ans!



*Bonnes vacances!*

*De retour*

*en septembre*

*avec*

*le Grand Marché!*

### **Tableau électronique - Avis aux organismes de St-Côme-Linière**

Pour annoncer vos activités sur le tableau électronique, contactez-nous au bureau municipal au 418-685-3825.

Veillez le faire au moins une dizaine de jours avant l'évènement.



### **COMPTOIR D'AUBAINES DE ST-CÔME**

Notez que le Comptoir est un magasin ouvert à tous.

Un excellent moyen de faire du recyclage de vêtements...

Une bonne façon de donner au suivant...

Un excellent moyen d'économiser sur des vêtements pratiquement neufs.

Mercredi de 13 h 00 à 16 h 00

Jeu de 13 h 00 à 16 h 00 et de 18 h 00 à 20 h 00

Vendredi de 13 h 00 à 16 h 00

*Bienvenue à tous!*

### **Offre d'emploi de « Préposé(e) à la cuisine »**

La Corporation Thérèse-D'Alençon est une œuvre reliée à la Congrégation **Sœurs de la Charité de Saint-Louis**. Les fins de la Corporation sont la religion, la charité et le bien-être.

Nous désirons combler un poste à temps partiel et horaire variable de « Préposé(e) à la cuisine » au Centre Molé de St-Côme-Linière.

Nous recherchons une personne discrète et fiable, qui aime faire partie d'une équipe et qui possède une expérience en cuisine résidentielle ou à la maison. Nous offrons un salaire concurrentiel et des conditions de travail agréables.

Si vous êtes intéressée, composez le 418 228-3816 poste 114 pour un rendez-vous.

# Développement économique

Une page consacrée au développement économique prend place dans le Babillard. **L'invitation est lancée à tous les promoteurs...** Communiquez au 418-685-3825 pour vos publications futures.



## Émission des permis de construction et rénovation

Nous vous rappelons de faire votre demande de permis à l'avance afin d'obtenir les autorisations à temps pour la date prévue de vos travaux.

*Merci de votre collaboration!*

WAZANA  
BROS  
BEAUCE  
JEANS

1515 10<sup>e</sup> Rue Saint-Côme-Linière, QC G0M 1J0

**NOUS  
EMBAUCHONS**

Tél.: (418) 685-3840  
COURRIEL: CARRIERES@BEAUCEJEANS.COM

## Terrains résidentiels à vendre

### St-Côme

19<sup>e</sup> Rue, entre la 16<sup>e</sup> et la 20<sup>e</sup> Avenue

Environ 13 000 pi<sup>2</sup>/terrain

Prêt à construire soit maison unifamiliale, duplex ou semi-détaché

Entrée sur le terrain

Tous les services d'infrastructure seront en place : Eau, Électricité et Égout

Situé près des services suivants : École, aréna, terrains de jeu, église, caserne de pompier, piscine publique et bibliothèque

Les terrains seront prêts en juin

Pour toute information veuillez nous contacter au 418-685-3791

Terrains  
disponibles au  
parc industriel

Pour  
informations:  
(418) 685-3825



Nouveau développement  
résidentiel

Les Boisés Dulac

De gros investissements à  
St-Côme-Linière, secteur route  
Rodrigue et rang St-Joseph

Très beaux terrains... À voir!

## LES TROIS AILES RÉSIDENCE DE SOINS

Bureau d'information  
1189, route du Président-Kennedy  
Saint-Côme-Linière QC G0M 1J0  
418 225-6237

Construction neuve sur un seul étage à St-Côme-Linière

## Nouveau développement à St-Côme-Linière...

Comprenant 28 terrains disponibles avec services (eau et égout) de 13 200 à 19 000 pieds carrés. Près de l'école et des structures sportives, rue asphaltée.

Disponible en auto-construction ou clé en main

Pour aussi peu que 1.85\$/pied carré

Contactez Steven Bédard, Constructions Bed-Clé, au 418-685-3257



## Un service d'aide alimentaire est disponible dans votre village!

Si vous vivez une situation plus difficile financièrement et vous voulez améliorer vos conditions de vie, nous sommes là pour vous.

- Une aide une fois par mois;
- En tout confidentialité;
- Contribution symbolique pour les frais de transport;
- Réception directement à St-Côme.

Pour plus d'informations, contactez **Isabelle Thompson** à l'Association Bénévole Beauce-Sartigan: [418-228-0007](tel:418-228-0007) poste #5



## Les Chevaliers de Colomb...

### Au service de sa communauté

Vous pouvez emprunter le matériel suivant auprès des Chevaliers de Colomb du conseil 6698 de St-Côme-Linière région 04 district 83: Canne, béquilles, marchette, fauteuil roulant, etc.

Un dépôt de 10\$ est demandé et est remis lors du retour du matériel, s'il est en bon état.

Pour informations:

M. Robert Bourque, 418-685-3612

En cas d'absence de M. Bourque, vous pouvez contacter M. Michel Pomerleau au 418-685-3150.

Les Chevaliers de Colomb se dégagent de toutes responsabilités en cas d'accident. Il est de votre responsabilité de veiller à votre propre sécurité en utilisant les appareils empruntés et vous devez vous engager à retourner le matériel en bon état.



## CENTRE D'ÉCOUTE DU CEPS BEAUCE-ETCHEMINS

Tu aimerais te sentir écouté et compris dans ce que tu vis ?

Nous sommes là pour toi, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Téléphone-nous au **418-228-0001**.



Tu préfères nous écrire ?

Notre chat-écoute est ouvert du lundi au jeudi de 18h à 22h :

[www.acetdq.org](http://www.acetdq.org)

Nous sommes là pour t'écouter.



### « Dans les chantiers routiers, adaptez votre conduite. »

La campagne de sensibilisation vise à améliorer la sécurité dans les zones de chantiers routiers et à leur approche. La campagne s'adresse à tous les conducteurs. Son but est de rendre les zones de chantiers le plus sécuritaires possible, autant pour les usagers de la route que pour ceux qui y travaillent.

Dans près de 80 % des accidents de la route avec blessés, le comportement des conducteurs est en cause. D'où l'importance de respecter la signalisation orange des travaux, notamment la limite de vitesse affichée. D'ailleurs, dans les zones de chantiers routiers, les amendes pour excès de vitesse sont doublées, ce qui illustre à quel point le danger est à la fois réel et pris au sérieux.

### Dépasser une machine agricole

Avec l'arrivée de la belle saison, les machines agricoles sont plus nombreuses sur les routes rurales.

Particularités des machines agricoles :

Elles circulent généralement plus lentement

Elles sont souvent très larges, elles occupent parfois un peu plus que la largeur de la voie de circulation et peuvent nuire à la visibilité des autres usagers

La plupart des machines ou leurs équipements ne sont pas équipés de feux de changement de direction

La majorité des machines agricoles sont équipées d'un panneau avertisseur fluorescent de circulation lente. Ce panneau, de forme triangulaire, est orangé avec une bordure rouge.

Vous pouvez franchir une ligne continue (simple ou double) pour dépasser une machine agricole. Vous devez toutefois vous assurer de pouvoir effectuer la manœuvre de dépassement sans danger pour vous et pour les autres usagers de la route.

Les machines agricoles sont souvent très larges. Les manœuvres de dépassement sont alors plus difficiles à faire. Assurez-vous que la voie est libre sur une distance suffisante avant d'amorcer la manœuvre et de conserver une distance sécuritaire avec la machine agricole avant et après le dépassement.



Passez à la bibliothèque cet été!

Pour les jeunes de 5 à 12 ans

Du 26 juin au 27 août 2018

Pour chaque visite à la bibliothèque,  
avec un emprunt d'au moins un livre,  
un coupon vous sera remis.

Plein de beaux prix seront tirés à la  
fin de l'été.

Tirage le 28 août

Profitez de votre long congé estival  
pour vous reposer,  
vous amuser et lire...

Bon été!!!



Réservation  
418-227-2626



Municipalité St-Côme-Linière 1375, 18e Rue  
St-Côme-Linière (Qc) G0M 1J0  
Téléphone: 418-685-3825 Télécopieur:  
418-685-2566 st-come@globetrotter.net  
[www.stcomeliniere.com](http://www.stcomeliniere.com)

Dépôt légal à la  
Bibliothèque Nationale  
du Québec

MAIRE  
Cellulaire  
418- 222-3472



Comptabilité •  
Fiscalité •

*Sandra Paquet*  
*Mélanie Côté, B.A.A.*

1614, 6e Rue  
Saint-Côme-Linière, Qc, G0M 1J0  
[comptabilitepaquetcote@globetrotter.net](mailto:comptabilitepaquetcote@globetrotter.net)

Tél.: (418) 685-2630  
Cell.: (418) 222-4133  
Fax: (418) 685-3972

Centre d'écoute téléphonique et de prévention du  
suicide Beauce-Etchemin

Ligne d'écoute: **418-228-0001**

Le Sillon

Regroupement de parents et amis de la personne  
atteinte de maladie mentale

URGENCE DÉTRESSE:

**1-866-APPELLE**

**1-866-277-3553**

ME MARIE-ÈVE  
POULIN

NOTAIRE ET CONSEILLÈRE JURIDIQUE

1525, 8<sup>e</sup> Rue Saint-Côme-Linière  
Beauce (Québec) G0M 1J0

Courriel: [mepoulin@notarius.net](mailto:mepoulin@notarius.net)  
Site Web: [www.mepoulin.ca](http://www.mepoulin.ca)

T. 418 226-6284 • F. 1 855 684-0442



**CONSTRUCTION  
CHRISTIAN BERGERON**

*Tout pour vous satisfaire*

**418 685-2280**

- CONSTRUCTION
- RÉNOVATION
- FINITION INTÉRIEUR  
ET EXTÉRIEUR
- PORTES  
ET FENÊTRES
- TOITURE
- PATIO
- ETC.